

## COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2022

Date de la convocation : 18 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 février à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Scaouët - Rue Emile Le Labourer - 56150 BAUD en séance publique sous la présidence de Mme Pascale GILLET, Présidente.

Conseillers en exercice	Présents	Votants
31	27	30

### Etaient présents :

Mme Pascale GILLET, M. Anthony ONNO, M. Charles BOULOUARD, Mme Yolande KERVARREC, Mme Anne SOREL, Mme Marie-Yvonne ALLANO, Mme Elodie AUGUY, Mme Isabelle BOHELAY, Mme Cécile DAMONNEVILLE, M. Jean-Luc EVEN, Mme Nelly FOURQUET, Mme Maryse GARENAUX, Mme Sarah GEGOUT, Mme Laurence GRIGNOUX, M. Laurent HAMON, M. Yvon LE CLAINCHE, Mme Emilie LE FRÊNE, M. Anthony LE HIR, Mme Martine LE LOIRE, M. Pierre LE NÉVANEN, M. Eugène LE PEIH, M. Thierry LE PODER, Mme Séverine LE SAGER, M. Gilles LE TONQUEZE, M. Philippe ROBINO, M. André TEXIER, M. Jean-Charles THÉAUD.

### Etaient excusés et représentés :

Mme Gwénael GOSSELIN à Mme Emilie LE FRÊNE, M. Nicolas JEGO à M. Jean-Charles THÉAUD, Mme Carine PESSIOT à M. Jean-Luc EVEN.

### Etait excusé :

M. Benoît QUÉRO.

**Secrétaire de séance :** Isabelle BOHELAY

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

**C2022-098 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance                      Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0**

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret
- DE DESIGNER, selon l'ordre alphabétique, Mme Isabelle BOHELAY secrétaire de séance.

**C2022-099 - Approbation du procès-verbal de la séance du 05 Janvier 2022**

**Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0**

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le procès-verbal du Conseil communautaire du 05 Janvier 2022, joint en annexe.

**C2022-100 - Débats d'Orientations Budgétaires**

**Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0**

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires relative à l'exercice 2022, selon les modalités prévues par le Code général des collectivités territoriales et sur la base du rapport annexé à la délibération
- D'AUTORISER Mme la Présidente, et le Vice-Président en charge des finances, à signer tout document se rapportant au dossier.

**C2022-101 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations reçues du Conseil Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0**

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- DE PRENDRE ACTE des décisions prises par le Bureau communautaire dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil.

Date	Intitulé de l'acte																																																
10/01/2022	<b>B2022-001 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance</b>																																																
10/01/2022	<p><b>B2022-002 - Demandes de subventions - Construction pôle enfance jeunesse de Baud et extension des services techniques de Baud</b>                      Le bureau a validé les plans de financement des deux projets comme suit                      Pôle Petite enfance :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Montant HT</th> <th>Recettes</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>1 425 255,00</td> <td>Etat</td> <td>211 500,00</td> </tr> <tr> <td>MO</td> <td>124 062,32</td> <td>Région</td> <td>150 000,00</td> </tr> <tr> <td>SPS, CT...</td> <td>20 000,00</td> <td>Département</td> <td>235 397,60</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>CAF</td> <td>230 400,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>742 019,72</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>1 569 317,32</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>1 569 317,32</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Extension des services techniques :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Montant HT</th> <th>Recettes</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>436 800,00</td> <td>Etat</td> <td>211 500,00</td> </tr> <tr> <td>MO</td> <td>51 564,00</td> <td>Département</td> <td>74 754,60</td> </tr> <tr> <td>SPS, CT...</td> <td>10 000,00</td> <td>Autofinancement</td> <td>212 109,40</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>498 364,00</b></td> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>498 364,00</b></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Travaux	1 425 255,00	Etat	211 500,00	MO	124 062,32	Région	150 000,00	SPS, CT...	20 000,00	Département	235 397,60			CAF	230 400,00			Autofinancement	742 019,72	<b>TOTAL</b>	<b>1 569 317,32</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 569 317,32</b>	Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Travaux	436 800,00	Etat	211 500,00	MO	51 564,00	Département	74 754,60	SPS, CT...	10 000,00	Autofinancement	212 109,40	<b>TOTAL</b>	<b>498 364,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>498 364,00</b>
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant																																														
Travaux	1 425 255,00	Etat	211 500,00																																														
MO	124 062,32	Région	150 000,00																																														
SPS, CT...	20 000,00	Département	235 397,60																																														
		CAF	230 400,00																																														
		Autofinancement	742 019,72																																														
<b>TOTAL</b>	<b>1 569 317,32</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 569 317,32</b>																																														
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant																																														
Travaux	436 800,00	Etat	211 500,00																																														
MO	51 564,00	Département	74 754,60																																														
SPS, CT...	10 000,00	Autofinancement	212 109,40																																														
<b>TOTAL</b>	<b>498 364,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>498 364,00</b>																																														
07/02/2022	<b>B2022-003 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance</b>																																																
07/02/2022	<b>B2022-004 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2022</b>																																																
07/02/2022	<p><b>B2022-005 - Adhésion à l'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan (AMPM56)</b>                      Le bureau a décidé d'adhérer à l'association des Maires et Président d'EPCI pour l'année 2022 et de verser une cotisation à hauteur de 0,047 € / Habitant soit une cotisation de 773,67 €</p>																																																
07/02/2022	<p><b>B2022-006 - Travaux assainissement non collectif - demande de subventions</b>                      Le bureau a décidé de solliciter les organismes financeurs publics et privés pour les travaux d'assainissement non collectif</p>																																																
07/02/2022	<p><b>B2022-007 - Etude du transfert de la compétence assainissement collectif : demandes de subvention</b>                      Le bureau a décidé de solliciter les organismes financeurs publics et privés pour l'étude du transfert de la compétence d'assainissement collectif</p>																																																
07/02/2022	<p><b>B2022-008 - Assainissement non-collectif : marché d'entretien des ouvrages 2022 – 2024</b>                      Le bureau a décidé de lancer un marché pour l'entretien des ouvrages d'assainissement non collectifs sous la forme d'un accord cadre à bons de commande d'une durée de 12 mois reconductible 2 fois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 avec maximum</p>																																																
07/02/2022	<p><b>B2022-009 - Demande de subvention de fonctionnement - École de musique et de danse</b>                      Le bureau a décidé de solliciter une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 à hauteur de 25 000 € concernant le développement pédagogique et territorial des structures d'enseignement artistique auprès du Conseil départemental du Morbihan.</p>																																																

**C2022-102 - Compte-rendu des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations reçues du Conseil et par les Vice-Présidents dans le cadre de la délégation reçue de la Présidente**

**Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0**

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations reçues du Conseil et par les Vice-Présidents dans le cadre de la délégation reçue de la Présidente.**

Date	Intitulé de l'acte
<b>Anthony ONNO – Pôle environnement</b>	
09/02/2022	DP2022-001 – Assainissement non collectif – Programme de réhabilitation marché des avants projets détaillés à la parcelle Il s'agit du lancement d'un nouveau marché de service sous la forme d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire avec un montant maximum de 26 250 € HT par année. L'estimation prévue sur toute la période est de 52500 € HT (2 ans) Le marché est de 12 mois reconductible 1 fois
11/02/2022	DP2022-002 - Convention de partenariat SOLIHA 2022 Il s'agit d'une convention pour une mission d'information habitat pour l'amélioration des logements et une mission d'animation du programme SARE – Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique. Le montant de cette convention de 33 000 € TTC pour l'année 2022

**C2022-103 - Création d'un comité de pilotage pour l'étude du transfert de la compétence assainissement collectif**

**Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0**

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- **DE CRÉER le comité de pilotage consultatif et de désigner les membres comme suit :**

Comité de pilotage	Membres
<b>Etude du transfert de la compétence assainissement collectif</b>	Elus : Pascale GILLET, Anthony ONNO, Yvon LE CLAINCHE, Anne SOREL, David CHEVEREUX, Carine PESSIOT, Pierre LE NEVANEN. Agents : DGS et responsable du pôle Environnement, Conseil départemental du Morbihan, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

- **D'AUTORISER Mme la Présidente, et le Vice-Président en charge de l'assainissement, à signer tout document se rapportant au dossier.**

**C2022-104 - Retrait délibération C2022-033 - Non-adhésion au syndicat mixte du Pays de Pontivy**

**Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0**

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- **DE RETIRER la délibération n°C2022-033 du 5 janvier 2022 portant non-adhésion au syndicat mixte du Pays de Pontivy,**
- **D'AUTORISER Mme la Présidente, et le Vice-Président en charge des Ressources, à signer tout document se rapportant au dossier.**

**C2022-105 - Adhésion à l'Espace Autonomie Santé Centre Bretagne et désignation de représentants**

**Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0**

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ADHÉRER à l'Espace Autonomie Santé Centre Bretagne,**
- **DE DÉSIGNER les volontaires suivants : Isabelle BOHELAY et Sophie KERMORVAN,**
- **D'AUTORISER Mme la Présidente, et la Vice-Présidente en charge du social, à signer tout document se rapportant au dossier.**

**C2022-106 - Adhésion à la Mission Locale Centre Bretagne et désignation de représentant**

**Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0**

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ADHÉRER à la Mission Locale Centre Bretagne,**
- **DE VERSER une contribution financière pour l'année 2022 de 16 462€,**
- **DE DÉSIGNER Martine LE LOIRE comme représentante au sein de la Mission Locale Centre Bretagne,**
- **D'AUTORISER Mme la Présidente, et la Vice-Présidente en charge du social, à signer tout document se rapportant au dossier.**

**C2022-107 - Adhésion à Intercommunalités de France et désignation d'un représentant****Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0**

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- D'ADHÉRER à Intercommunalités de France,
- DE VERSER une cotisation financière pour l'année 2022 de 1 728,51€,
- DE DÉSIGNER Pascale GILLET comme représentante au sein d'Intercommunalités de France,
- D'AUTORISER Mme la Présidente, et le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à signer tout document se rapportant au dossier.

**C2022-108 - Changement de représentant au sein de la commission thématique Emploi - insertion - chantiers nature - France Services****Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0**

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- DE DESIGNER Mme Emilie LE FRENE membre de la commission Emploi – insertion – chantiers nature – France Services en remplacement de Mme Gwenaël GOSSELIN pour la commune de Pluméliau-Bieuzy,
- DE DIRE que la commission sera désormais ainsi constituée :

Commission	Membres	Commune
Emploi - insertion - chantiers nature - France Services	Isabelle BOHELAY	Baud
	Emmanuelle BOURET	Baud
	Sophie KERMORVAN	Guénin
	Anne-Catherine JOUBIER	Guénin
	Véronique MATEL	La Chapelle Neuve
	<b>Anne SOREL</b>	<b>La Chapelle Neuve</b>
	Marguerite ROGER	Melrand
	Charles BOULOUARD	Melrand
	Maryse GARENAUX	Pluméliau-Bieuzy
	Emilie LE FRENE	Pluméliau-Bieuzy
	Valérie JAN	Saint-Barthélémy
	Karine TOUPIN	Saint-Barthélémy

- D'AUTORISER Mme la Présidente, et le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à signer tout document se rapportant au dossier.

**C2022-109 - Proposition de commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)****Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0**

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- DE PROPOSER la liste suivante au Directeur Départemental des Finances Publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Commissaires proposés			
KERZERHO	Daniel	LOHEZIC	Eugène
JEGOUSSE	Jeannine	SOREL	Anne
LE GOURRIEREC	Jean	TEXIER	André
BERTHO	Jean-Paul	LE BELLER	José
LE DIAGON	Roger	LE GOFF	Christian
LE PEIH	Eugène	ROBIC	Philippe
BENABES	Marie-Line	BRUNET	Frank
LE GAL	Jocelyne	CLEUYOU	Raymonde
FRANCOIS	Gisèle	GUEGUEN	Joël
LE LOIRE	Martine	GUILLERMIC	Robert
LE GUENNEC	Marie-José	KEREBEL	Charles
ROBINO	Philippe	LE PAIH	Jean-Claude
ROGER	Noël	BILLY	Richard
LE PRIOL	Alain	CARRETTE	Gérard
LUCAS	Thierry	GENTILHOMME	Hervé
TRULIN	Franck	GUILLAUME	Anne-Marie
LE MOUEL	Alfred	LAHAYE	Christian

DAMONNEVILLE	Cécile	NEDELLEC	George
MORVANT	Yvonne	LE GALLO	Bernard
LE LOIR	Noël	LE SAUX	Josette

- **D'AUTORISER** Mme la Présidente, et le Vice-Président en charge de Finances, à signer tout document se rapportant au dossier.

**C2022-110 - Indemnité de mobilité** Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la mise en place de l'indemnité de mobilité telle que présentée dans le tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le versement de l'indemnité de mobilité aux agents titulaires, stagiaires, contractuels et agents de droit privé, sous réserve qu'ils remplissent les conditions,
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente, et le Vice-Président en charge des ressources humaines, à signer tout document se rapportant au dossier.

**C2022-111 - Contrat de projet - chargé de mission petites villes de demain (PVD)**

Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- **DE CREER** un contrat de projet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 (Chef de projet « Petites Villes de Demain »),
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente, et le Vice-Président en charge des ressources humaines, à signer tout document se rapportant au dossier.

**C2022-112 - Organisation des élections professionnelles** Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- **DE FIXER** le nombre de représentants du personnel au CT et au CHSCT à 4 titulaires et autant de suppléants,
- **DE MAINTENIR** le paritarisme entre représentants élus et représentants du personnel,
- **DE DECIDER** le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité,
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente, et le Vice-Président en charge des Ressources humaines, à signer tout document se rapportant au dossier.

**C2022-113 - Remboursement forfaitaire des frais de transport, des frais de repas et d'hébergement engagés par les personnels dans le cadre de déplacements temporaires liés à une mission**

Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- **DE RETENIR** le principe d'un remboursement des frais de transport sur la base d'une indemnité kilométrique forfaitaire dans les conditions réglementaires susmentionnées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- **DE RETENIR** le principe d'un remboursement forfaitaire des frais d'hébergement dans les conditions réglementaires susmentionnées, sur présentation des justificatifs afférents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- **DE RETENIR** le principe d'un remboursement aux frais réels des frais de repas effectivement engagés par l'agent, sur production des justificatifs de paiement, dans la limite du plafond de 17,50 € par repas au maximum à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- **DE NE PAS VERSER** d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement,
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente, et le Vice-Président en charge des Ressources humaines, à signer tout document se rapportant au dossier.

**C2022-114 - Condition de mise en place du droit à la formation des élus communautaires**

Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'INSCRIRE** le droit à la formation dans les orientations suivantes :
  - Être en lien avec les compétences de la communauté,
  - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : marché public, démocratie locale, etc.),
- **DE FIXER** le montant des dépenses de formation à 7 089,37 € par an (montant égal à 10%) du

- montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de Baud Communauté,
- **DE PRÉLEVER** les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté pour les exercices 2022 à 2026,
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente, et le Vice-Président en charge des ressources humaines, à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation.

**C2022-115 - Plan d'actions 2022 destination Cœur de Bretagne Kalon Breizh**

Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le plan d'actions 2022 de la destination Cœur de Bretagne Kalon Breizh,
- **DE VERSER** une participation financière maximale de 4 523€,
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente, et la Vice-Présidente en charge du tourisme, à signer tout document se rapportant au dossier.

**C2022-116 - Désignation des membres au sein du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme**

Pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0

Le Conseil, DECIDE, à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** les membres du collège des élus communautaires du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme suivants :

<i>Membres titulaires</i>			
	<i>Prénom NOM</i>	<i>Fonction</i>	<i>Commune</i>
1	AUGUY Elodie	Conseillère communautaire	Baud
2	MAHAGNE Mikael	Conseiller municipal	Baud
3	LE TONQUEZE Gilles	Conseiller communautaire	Guénin
4	DAMONNEVILLE Cécile	Conseillère communautaire	Guénin
5	GUILLEMETTE Ludovic	Conseiller municipal	La Chapelle Neuve
6	HURPEAU Stéphane	Conseiller municipal	La Chapelle Neuve
7	LE SAUX Jean-Marc	Conseiller municipal	Melrand
8	GEGOUT Sarah	Conseillère communautaire	Melrand
9	GOSELIN Gwénaél	Conseillère communautaire	Pluméliau-Bieuzy
10	CLEQUIN Laurette	Conseillère municipale	Pluméliau-Bieuzy
11	JAN Valérie	Conseillère municipale	Saint Barthélémy
12	KERVARREC Yolande	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	Saint Barthélémy

- **DE NOMMER** les membres du collège des professionnels du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme ci-dessous :

<i>Membres titulaires</i>			
1	Yann FOREST	DSP Gîte Ty Bihui	Pluméliau-Bieuzy
2	Nicolas LEFEBVRE	Gîte	Saint-Barthélemy
3	Béatrice RAIMBAUD	Chambres d'hôtes et gîtes	Pluméliau-Bieuzy
4	Maud LE CLAINCHE	Village de l'an mil	Melrand
5	Christelle LAMOUR	Carton Voyageur	Baud
6	Evelyne PROTET	Hébergement insolite	Melrand
7	Gaëlle GIBAUT	L'Art dans les chapelles	Pluméliau-Bieuzy
8	Morgane GUEGAN	Gîte	Baud

- **DE DÉSIGNER** la Responsable du Tourisme de Baud Communauté, Madame Stéphanie LE PART, comme Directrice du Conseil d'Exploitation,
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente, et le Vice-Président en charge du Tourisme, à signer tout document se rapportant au dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

**Affiché** sous 8 jours et conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales au siège de Baud Communauté **le 28/02/2022.**

Le Secrétaire de séance ,  
Isabelle BOHELAY

La Présidente,  
Pascale GILLET

